

ARRETE

**Arrêté du 29 juillet 2009 modifiant l'arrêté du 18 décembre 2007 portant création de la spécialité « activités aquatiques » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport**

NOR: SASF0918117A  
Version consolidée au 16 août 2009

La ministre de la santé et des sports,  
Vu le [code du sport](#), notamment ses articles L. 212-1, R-212-2, A. 212-1 et A. 212-17 ;  
Vu l'arrêté du 18 décembre 2007 portant création de la spécialité « activités aquatiques » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport,  
Arrête :

**Article 1**

- ▶ A modifié les dispositions suivantes :  
Modifie Arrêté du 18 décembre 2007 - art. 4 (VT)
- ▶ Modifie Arrêté du 18 décembre 2007 - art. Annexe III (VT)

**Article 2**

- ▶ A modifié les dispositions suivantes :  
Modifie Arrêté du 18 décembre 2007 - art. Annexe III (VT)

**Article 3**

- ▶ A modifié les dispositions suivantes :  
Modifie Arrêté du 18 décembre 2007 - art. 7 (VT)

**Article 4**

Le directeur des sports est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 29 juillet 2009.

Pour la ministre et par délégation :

Le sous-directeur de l'emploi

et des formations,

V. Sevaistre